



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-7-9-2

Séance du lundi 1 juillet 2019

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET TOUR DE FRANCE 2019 CINQUIEME LISTE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit que la compétence en matière de sport demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-9-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique en faveur du Sport en 2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-1-9-1 du 18 janvier 2019 relative au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives – 1^{ère} liste,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3-9-2 du 15 mars 2019 relative au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives – 2^{ème} liste,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-5-9-1 du 17 mai 2019 relative au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives – 3^{ème} liste,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-6-9-2 du 14 juin 2019 relative au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives – 4^{ème} liste,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9^{ème}) lors de sa réunion du 7 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la 5^{ème} liste de l'année 2019 de subventions à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, pour un montant total de 43 450 € dont 30 000 € pour l'accueil du Tour de France 2019 (cf. Annexe 1) ;
- Précise que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E732 - ligne 65 – 32 - 6574 - 25571 – 102 ;
 - Programme E732 - ligne 65 – 32 - 65734 - 25571 – 102.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité